



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1994/L.11/Add.4
20 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-sixième session
Point 22 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

Rapporteur : M. Osman El-Hajjé

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
II. B. <u>Décisions</u>	
1994/108. Les droits de l'homme et les progrès de la science et de la technique <u>1/</u>	3
1994/109. L'esclavage en temps de guerre	3

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1994/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1994/L.11 et ses additifs.

1/ La présente décision remplace la décision 1994/108 intitulée "L'esclavage en temps de guerre" qui figure dans le document E/CN.4/Sub.2/1994/L.11/Add.1.

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
II. B. <u>Décisions</u>	
1994/110. Vote au scrutin secret sur les propositions ayant trait à des allégations de violations des droits de l'homme commises dans des pays particuliers . . .	4
1994/111. Situation humanitaire en Iraq	4
1994/112. La situation dans les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés par Israël	4
1994/113. Violation des droits de l'homme des "groupes enclavés"	5
1994/114. Obstacles à l'établissement d'une société démocratique	5
1994/115. Groupe de travail de présession sur les minorités	5
1994/116. Etude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les populations autochtones	5
1994/117. Groupe de travail sur les méthodes de travail . .	6
1994/118. Message de soutien à M. Leandro Despouy	6
1994/119. Composition des Groupes de travail de présession de la Sous-Commission	7

II. RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LA SOUS-COMMISSION
A SA QUARANTE-SIXIEME SESSION

B. Décisions

1994/108. Les droits de l'homme et les progrès de la science
et de la technique

A sa 26ème séance, le 19 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, de renvoyer l'examen du point 12 de l'ordre du jour à sa quarante-septième session.

[Voir chap. XIII]

1994/109. L'esclavage en temps de guerre

A sa 27ème séance, le 19 août 1994, la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, prenant note des renseignements concernant l'esclavage et les pratiques esclavagistes en temps de guerre qui ont été reçus par le Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage à sa dix-neuvième session et par la Sous-Commission à sa présente session, ayant présente à l'esprit l'importance de ces renseignements qui demandent à être examinés en profondeur à titre prioritaire, rappelant sa résolution 1993/24, du 25 août 1993, relative à l'esclavage et aux pratiques esclavagistes, dans laquelle elle a décidé de confier à Mme Linda Chavez, en qualité de Rapporteur spécial, la tâche d'entreprendre une étude en profondeur sur la situation en ce qui concerne le viol, l'esclavage sexuel et les pratiques esclavagistes systématiques en temps de guerre, y compris en période de conflit armé interne, et considérant la décision 1994/103, du 4 mars 1994, par laquelle la Commission a prié la Sous-Commission de reconsidérer ses décisions tendant à recommander un certain nombre d'études et d'activités connexes, y compris l'étude susmentionnée, a décidé, sans procéder à un vote, d'inviter Mme Linda Chavez à présenter à la Sous-Commission lors de sa quarante-septième session, sans que cela ait des incidences financières, un document de travail sur le viol, l'esclavage sexuel et les pratiques esclavagistes systématiques en temps de guerre, y compris en période de conflit armé interne; de prier les gouvernements, organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales concernés de coopérer avec l'expert en vue de l'établissement de ce document de travail; et d'examiner la question lors de sa quarante-septième session à titre prioritaire.

[Voir chap. XVII]

1994/110. Vote au scrutin secret sur les propositions ayant trait à des allégations de violations des droits de l'homme commises dans des pays particuliers

A sa 34ème séance, le 25 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, comme suite à la résolution 1991/32 du Conseil économique et social du 31 mai 1991, que les propositions ayant trait à des allégations de violations des droits de l'homme commises dans des pays particuliers, y compris les propositions de procédure concernant des propositions de fond, feraient l'objet d'un vote au scrutin secret chaque fois qu'un tel vote serait demandé.

[Voir chap. VII]

1994/111. Situation humanitaire en Iraq

A sa 35ème séance, le 25 août 1994, la Sous-Commission, rappelant les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que les dispositions pertinentes des Conventions de Genève du 12 août 1949 et des deux Protocoles additionnels s'y rapportant, rappelant également ses résolutions précédentes concernant l'Iraq et la Déclaration de règles humanitaires minima contenue dans le document de travail E/CN.4/Sub.2/1991/55, profondément préoccupée par les graves conséquences que l'embargo imposé à l'Iraq depuis quatre années a sur l'ensemble de la population civile iraquienne, notamment sur les enfants, les femmes et les couches les plus défavorisées de la population, a décidé, sans procéder à un vote, d'exhorter une fois de plus la communauté internationale tout entière et tous les gouvernements, y compris celui de l'Iraq, à faciliter la fourniture de vivres et de médicaments à la population civile.

[Voir chap. VII]

1994/112. La situation dans les territoires palestiniens et les autres territoires arabes occupés par Israël

A sa 35ème séance, le 25 août 1994, en vertu du paragraphe 2 de l'article 65 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Sous-Commission a décidé par 12 voix contre 10, avec une abstention, à l'issue d'un vote au scrutin secret, de ne pas se prononcer sur le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1994/L.32.

[Voir chap. VII]

1994/113. Violation des droits de l'homme des "groupes enclavés"

A sa 36ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, de prier M. Asbjörn Eide d'établir un document de travail ne comportant pas d'incidences financières sur le phénomène des "groupes enclavés" et les questions qui s'y rapportent et de le lui présenter à sa quarante-septième session.

[Voir chap. VII et XIX]

1994/114. Obstacles à l'établissement d'une société démocratique

A sa 36ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, de reporter à sa quarante-septième session l'examen du projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1994/L.43.

[Voir chap. V]

1994/115. Groupe de travail de présession sur les minorités

A sa 36ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote que, à condition que la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social autorisent la création du Groupe de travail envisagé dans la résolution 1994/4 de la Sous-Commission et lui allouent les fonds nécessaires pour 1995, le Groupe de travail de présession se réunirait pendant les cinq jours ouvrables précédant immédiatement la quarante-septième session de la Sous-Commission en 1995. Elle a également décidé que le Groupe de travail serait composé comme suit : M. Bengoa (Amérique latine), M. Eide (Europe occidentale), M. Khalil (Afrique), M. Khan (Asie) et M. (Europe orientale, à annoncer ultérieurement).

[Voir chap. XIX]

1994/116. Etude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les populations autochtones

A sa 36ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission, rappelant ses résolutions 1989/38 du 29 août 1989 et 1990/28 du 31 août 1990 ainsi que ses décisions 1991/111 du 29 août 1991 et 1992/110 du 24 août 1992, s'est félicitée des discussions tenues, lors de la douzième session du Groupe de travail sur les populations autochtones, sur l'étude des traités, accords et autres arrangements constructifs entre les Etats et les populations autochtones établie par le Rapporteur spécial, M. Miguel Alfonso Martínez, et a décidé de recommander à ce dernier de tout mettre en oeuvre pour soumettre son deuxième rapport intérimaire au Groupe de travail à sa treizième session, et à la Sous-Commission à sa quarante-septième session en 1995, et son rapport

final à ces deux organes, en 1996. Elle a en outre décidé de prier le Secrétaire général de fournir au Rapporteur spécial toute l'assistance requise pour qu'il puisse poursuivre ses travaux, en ce qui concerne notamment les services spécialisés de recherche dont il a besoin et les voyages qu'il doit faire à Genève pour consulter le Centre pour les droits de l'homme, ainsi que les ressources qui lui sont nécessaires pour aller faire des recherches dans les archives du Vatican, à Rome. La Sous-Commission a également décidé de recommander à la Commission des droits de l'homme de prier le Conseil économique et social d'entériner cette décision.

[Voir chap. XVI]

1994/117. Groupe de travail sur les méthodes de travail

A sa 37ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a décidé par 14 voix contre cinq, avec une abstention :

a) D'adopter le rapport du Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Sous-Commission, établi en application de la résolution 1993/4, de la Sous-Commission (E/CN.4/Sub.2/1994/3), ainsi que les recommandations qui y figurent et qui devraient être scrupuleusement respectées;

b) A titre expérimental, d'examiner le point 6 à sa quarante-septième session dès que l'ordre du jour aura été adopté, et de passer ensuite immédiatement au point 9 si la documentation correspondante est disponible;

c) De réunir de nouveau le Groupe de travail sur les méthodes de travail de la Sous-Commission afin qu'il détermine s'il est souhaitable d'adopter la méthode proposée à l'alinéa b) pour les sessions futures de la Sous-Commission.

[Voir chap. IV]

1994/118. Message de soutien à M. Leandro Despouy

A sa 37ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'envoyer un message de soutien à M. Leandro Despouy.

[Voir chap. III]

1994/119. Composition des Groupes de travail de présession
de la Sous-Commission

A sa 37ème séance, le 26 août 1994, la Sous-Commission a approuvé la composition ci-après de ses groupes de travail de présession :

Groupe régional	Communications	Populations autochtones	Formes contemporaines d'esclavage
Asie	M. Fan M. Khan (suppléant)	M. Hatano M. El-Hajjé (suppléant)	M. Hakim
Afrique	M. Yimer M. Guissé (suppléant)	Mme Attah M. Ramadhane (suppléant)	Mme Warzazi Mme Gwanmesia (suppléante)
Amérique latine	Mme Forero Ucros M. Fix Zamudio (suppléant)	M. Alfonso Martínez M. Bengoa (suppléant)	M. Lindgren Alves Mme Ferriol Echevarría (suppléante)
Europe occidentale	Mme Palley	Mme Daes	Mme Chavez
Europe orientale	M. Ramishvili	M. Boutkevitch	M. Maxim

[Voir chap. X, XVI et XVII]
